

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

JEUDI 13 JUIN 2019, AJACCIO

COMPTE RENDU

15 présents : Jean-Luc VENTURA (Suez, Président de l'UIE), Guillaume de LARMINAT (OTV, Président du Synteau), Jean VIGIER (Président du GCEE), Georges BRETON (Syclope, Président du Siet), Thomas CONTENTIN (Aquality, Président de l'Ifep), Fabrice LETENEUR (Dipan, Président du Syprodeau), Gérard LECA (Resina, GCEE), Christophe CASSANT (Degrémont, Synteau), Alain ROUSSE (Président d'Honneur de l'UIE), Claude MAUGEAIS (SOB Peintures, GCEE), Alain GARRIDO (Soval, ITEA), Antoine MOMOT (UIE), Anne-Laure MAKINSKY (UIE), Florent BOULIER (UIE) et Marion LE GOFFIC (UIE).

8 pouvoirs :

François DUMEZ (Président ITEA, Trésorier de l'UIE) → pouvoir à JL. VENTURA

Marc SENGELIN (Sotralentz, Président Ifaa) → pouvoir à JL. VENTURA

Dominique ANCEAUX (Rehau, ITEA) → pouvoir à Thomas CONTENTIN

Yves KERAEL (GCEE, Secrétaire de l'UIE) → pouvoir à Jean VIGIER

Luc MANRY (Wavin, Président ITSep) → pouvoir à G. LECA

Frédéric NOUGAREDE (VCGP, Synteau) → pouvoir à G. De LARMINAT

Bernard DE CHAMPS (Feljas et Masson, Synteau) → pouvoir à G. De LARMINAT

Guerric VRILLET (UVGermi, Siet) → pouvoir à Georges BRETON

6 excusés : Patrick BILLETTE (Sources, Synteau), Joris MOUTTE (Sogea Rhône-Alpes, Synteau), Fabrice NAULEAU (Saur, Synteau), Denis RICHARD (KWI, Synteau), Philippe SIMON (Saur, Synteau) et Jeremie STEININGER (Ifaa et Ifep)



© Georges BRETON (Siet)

1. Compte rendu – Assemblée générale 2018 de l’UIE

Le compte rendu est approuvé à l’unanimité.

2. UIE - Rapport d’activités 2018 - 2019

✓ Dossiers politiques et techniques

L’UIE a été associée à la révision de **4 fascicules CCTG** :

- 70-I et 71 (canalisations)
- 70-II (eaux pluviales)
- 74 (réservoirs)

Cette révision est en voie d’achèvement : seul le 70-II, sur les eaux pluviales, doit encore être validé par le Comité de Pilotage national mais tout sera prêt pour la matinée technique UIE du 19 novembre. Les fascicules 70-I, 71 et 74 sont désormais en ligne sur le site de l’ASTEE. Ils peuvent d’ores et déjà être utilisés dans les marchés. Les Ministères (Direction de l’Eau et de la Biodiversité, Direction des Affaires Juridiques) signeront tous les fascicules avec un unique arrêté. Il faut donc attendre l’envoi du fascicule 70-II mais aussi du fascicule pompage (auquel l’UIE n’a pas participé).

En ce qui concerne les **produits et matériaux en contact avec l’eau potable**, pour ce qui est plus particulièrement des matériaux métalliques, l’UIE a été consultée sur le projet d’arrêté qui définit la liste des alliages autorisés et la nature des preuves à fournir :

- L’UIE a pu obtenir une période de transition de 2 ans (et 5 ans pour les pièces de rechange) pour continuer à utiliser les alliages actuels
- Le Siet avait demandé que des matériaux « nobles » comme le tantale puissent être mis au nombre des matériaux autorisés mais la Direction Générale de la Santé a répondu qu’il était nécessaire de suivre la procédure normale d’ajout d’un métal sur la liste (dossier à constituer, essais de migration à réaliser...)

⇒ Le Président de l’UIE estime nécessaire d’évaluer précisément l’impact économique, pour nos entreprises, de ces modifications réglementaires, et notamment du refus d’ajouter d’office les métaux nobles biocompatibles. Des données économiques chiffrées permettraient en effet de mener des actions plus pertinentes, vis-à-vis des pouvoirs publics (*ex.* : coût pour les entreprises de devoir suivre la procédure normale pour ajouter les métaux nobles)

Concernant la **révision de la Directive eau potable**, le projet de texte a été discuté au niveau du Parlement à l’automne, avec une version amendée validée le 23 octobre. Le Conseil a lui adopté sa position le 5 mars. Une phase de trilogue entre la Commission, le Parlement et le Conseil devrait avoir lieu à l’automne 2019 pour que les différentes instances se mettent d’accord sur une version finale.

Si les modifications par rapport à la version actuelle de la Directive concernent surtout les exploitants, la question des produits et matériaux en contact avec l’eau potable est discutée avec des différences de point de vue selon les instances. Ainsi, le texte de la Commission ne prévoyait pas de dispositions pour les produits et matériaux en contact et proposait de renvoyer ce sujet sur le Règlement Produits de Construction (RPC). Le Parlement propose lui d’introduire des exigences générales qui seraient complétées par un acte délégué (acte de portée générale qui complète ou modifie certains éléments non essentiels d’un acte législatif). Le Conseil souhaite introduire un

article spécifique dans la Directive, qui serait mis en œuvre par des actes d'exécution (actes garantissant une application uniforme dans l'UE).

S'agissant de la **réutilisation des eaux usées traitées, ou reuse**, le projet de règlement européen devrait entrer en phase de trilogue à l'automne 2019. À ce stade, il n'est pas prévu d'élargir les usages de la *reuse* au-delà de l'irrigation agricole malgré les actions de l'UIE. La version amendée par le Parlement le 12 février demande toutefois à la Commission d'évaluer la possibilité d'étendre le champ d'application à d'autres usages dans les 5 ans après la date d'entrée en vigueur.

Pour le Président de l'UIE, la réutilisation des eaux usées traitées fait clairement partie du panel de solutions qui devront être déployées en réponse aux défis des années à venir (eau en milieu urbain, changement climatique...)

Au plan national, la *reuse* a certes été abordée pendant les Assises de l'Eau (volet II) mais a été incluse dans l'ensemble des « eaux non conventionnelles », avec notamment la recharge de nappes et la valorisation des eaux de pluie. Sur la base de ce changement sémantique, les Assises de l'Eau ont défini un objectif, doubler le volume d'eaux non conventionnelles utilisées, d'ici à 2025, ce qui est peu ambitieux vu les faibles volumes utilisés aujourd'hui.

Au chapitre des **micropolluants**, il est rappelé qu'à l'été 2018, le Synteau a commencé, avec l'Inra, une étude pour évaluer le coût monétaire de l'inaction concernant la réduction des rejets en micropolluants dans les eaux usées. Plus précisément, l'étude Inra / Synteau s'attache à caractériser l'impact de quelques dizaines de substances (résidus médicamenteux, contaminants industriels...) s'il n'y a pas de traitements spécifiques sur station d'épuration, comme c'est le cas actuellement.

Cette étude est actuellement en voie d'achèvement et elle aboutit à des résultats décevants à première vue : si des impacts non négligeables ont bien été mis en évidence sur les milieux naturels, les impacts évalués sur la santé humaine sont très réduits. Les résultats sont à nuancer car un nombre important de substances n'a pas pu être intégré par manque de connaissances à l'heure actuelle, et certains phénomènes comme les effets cocktails et l'antibiorésistance ne peuvent être pris en compte car on ne sait pas les mesurer. Il sera donc très important de travailler sur les résultats de l'étude et la manière de les présenter, afin que des conclusions hâtives ne soient pas tirées par ceux qui en prendront connaissance.

- ⇒ Au vu des premiers résultats, l'UIE s'oppose à ce que l'étude menée avec l'Inra soit rendue publique, en l'état :
 - Si l'Inra souhaite communiquer à très brève échéance sur cette étude, par exemple dans un colloque, cette communication n'aura pas l'aval de l'UIE.
 - Le Synteau rédige très rapidement un courrier à l'attention de l'INRA, afin de leur proposer la marche à suivre pour la fin de l'étude et sa valorisation, même si cela a déjà été convenu lors d'une réunion qui s'est tenue le 11 juin.

En ce qui concerne le **biogaz**, la Direction générale de l'Energie et du Climat a indiqué, en févr. 2019, qu'elle souhaite réduire le soutien public au biométhane injecté, dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'Énergie (2019-2028). Il est notamment invoqué que les coûts de production du biogaz devraient sensiblement baisser dans les années à venir. Cependant, pour l'UIE comme pour la FNCCR, la méthanisation sur station d'épuration est une filière déjà mature, pour laquelle les gains de

productivité ne peuvent qu'être très limités. À l'issue d'une réunion avec le Directeur du Cabinet de Mme. WARGON, le 17 avril, la baisse du soutien devrait être limitée les premières années, pour ne pas trop entraver le développement de la filière.

Pour le Président de l'UIE, il importe que le Synteau et l'UIE recueillent le maximum de retours d'expériences, sur des projets de biométhane injecté, puis reviennent vers la DGEC pour faire avancer leur cause. JL. VENTURA juge en outre nécessaire de disposer de données économiques solides pour étayer la position du Synteau – quelles conséquences, sur notre filière, d'une baisse du soutien public au biométhane injecté ?

Enfin, le coût, pour l'Etat, de la subvention au biométhane pourrait utilement être comparé au coût du soutien à d'autres secteurs : à titre d'exemple, l'Etat dépense-t-il plus pour soutenir la rénovation thermique des bâtiments ?

Par ailleurs, le groupe de Travail *Méthanisation*, réuni dès le début 2018 par S. LECORNU, a abouti à faciliter le mélange de boues d'origines différentes. En revanche, il est confirmé que le mélange boues / biodéchets en méthanisation reste interdit. Dans le cadre de la Feuille de Route Économie circulaire, des interrogations existent également sur le compostage des boues, du fait du traitement séparé des flux de déchets (plus de possibilité de mélanger boues et déchets verts).

En janvier 2019, l'UIE a pris la présidence de la **Filière française de l'Eau** (association loi 1901), pour une durée d'un an. De son côté, le **Comité stratégique de la Filière Eau** travaille sur les cinq projets contenus dans le contrat de filière, signé le 31/01/2019.

Si l'UIE ne souhaite pas financer ces cinq projets, en revanche elle veille à ce que ses adhérents, qui le souhaitent, puissent apporter une contribution intellectuelle à leur formalisation et à leur mise en œuvre : en particulier, l'UIE soutient les adhérents du Siet qui souhaitent contribuer au projet n° 2 du contrat de filière, consacré notamment au *big data*.

✓ **Asset management – outil de sensibilisation**

Ce projet a été impulsé par l'UIE au printemps 2018, dans le sillage du volet I des Assises de l'Eau. Il part de plusieurs constats : dans le domaine de l'eau, l'*asset management* repose désormais sur des fondements théoriques rigoureux (norme ISO 55 001...) ; parallèlement, les Assises ont souligné que les collectivités, notamment les plus petites, ne disposent que d'une connaissance limitée de leur patrimoine « eau ».

Dans ce contexte, l'UIE travaille sur un outil destiné à sensibiliser les élus locaux, et notamment les plus petites collectivités, à la bonne gestion de leur patrimoine « eau et assainissement » grâce à l'*asset management*. Sur cette base, l'UIE a commandé au cabinet Assetsman, spécialisé dans l'*asset management*, une première étude réalisée en mai 2018, et qui a consisté en un abaque de la dette grise : ce faisceau de courbes est basé sur plusieurs scénarios qui dépendent de différents paramètres (taux de remplacement, OPEX, pénalités de non-remplacement des actifs...)

Par ailleurs, l'UIE a rencontré la Banque des Territoires en mai 2018 : à cette occasion, la Banque des Territoires nous a fait part de son intérêt pour le projet mené par l'UIE. NB : à l'issue des Assises de l'Eau (volet I), la Banque des Territoires propose de nouveaux outils de financement aux collectivités (Aqua-Prêts, lancés automne 2018).

✓ Assises de l'Eau, volet I (petit cycle)

Tout au long du printemps 2018, l'UIE a participé au volet I des Assises de l'Eau, que ce soit en siégeant au Comité de Pilotage politique ou en contribuant aux différents Groupes de Travail. Pour mémoire : dans le cadre de ce volet I, l'UIE a produit deux études, sur le patrimoine puis sur le modèle économique de l'eau.

À l'issue de cette première étape des Assises, le Premier ministre a délivré, le 30 août 2018, une série d'annonces, notamment une hausse de 50 % des aides que les Agences Eau doivent allouer aux territoires en difficulté (soit + 2 Mds€ sur la période 2019-24). L'UIE demeure très vigilante sur l'application des mesures annoncées : en particulier, les programmes des Agences Eau ne portent guère la trace des 2 Mds€ promis pour les cinq prochaines années.

✓ Communication UIE

Au niveau de la **communication éditoriale**, deux nouveaux numéros de *L'Eau Magazine* ont paru, en juin puis en novembre 2018. Quant à la newsletter UIE, elle continue de paraître à un rythme de deux newsletters par mois. L'année 2018 a également été marquée par une montée en puissance sur les réseaux sociaux, avec 1200 abonnés sur Twitter et 770 sur LinkedIn.

En ce qui concerne les **événements**, l'année 2018 a été marquée par notre participation à Pollutec (Lyon) fin novembre. Les mini-conférences ont connu une forte fréquentation, de même que la remise des prix Aquaplus le 30 novembre

Pour ce qui est d'**Aquaplus**, la démarche a connu plusieurs évolutions substantielles en 2018 : un nouveau label, *Entreprises de l'ANC*, a été lancé et 7 entreprises ont ainsi été distinguées. Par ailleurs, si le label *Entreprises* a été mis en sommeil, le trophée *Réalisation* est devenu gratuit en 2018. De nouveaux partenariats de communication ont également été initiés, avec Villes de France, l'AdCF ou la FNCCR. Enfin, une vidéo Aquaplus 2018 a été réalisée, de même qu'une nouvelle brochure.

3. UIE – actions pour 2019

Le Bureau du 15 janvier a discuté de la **stratégie globale de l'UIE, pour l'année 2019**. Cette stratégie repose autour de 3 grands axes : d'abord et avant tout, rechercher de nouveaux adhérents ; ensuite, mieux mobiliser les entreprises adhérentes ; enfin, et comme en 2018, conserver un positionnement institutionnel équilibré entre FNTP et Filière française de l'Eau / CSF.

✓ Enquête économique UIE (communication externe)

La future enquête économique de l'UIE paraîtra une fois par an. Première parution début 2020, sur la base des données de 2019. Le Bureau UIE qui s'est tenu en mai 2019 a permis de préciser les questions qui vont être posées à toutes les entreprises adhérentes :

- Domaine d'activités de l'entreprise
- Chiffre d'affaires
- Emplois CDI/CDD/Interim (interim en % de la masse salariale)
- Evolution possible du chiffre d'affaires France stable/hausse/baisse
- Evolution possible du chiffre d'affaires part export stable/hausse/baisse

Sur la base des réponses à ces questions, l'enquête économique donnera lieu à deux livrables, une brochure globale relative à l'UIE, ainsi qu'une brochure de synthèse par syndicat adhérent. L'Equipe UIE a ciblé le cabinet In Numeri, prestataire pour les Canalisateurs, Routes de France... Pour sa première édition, le coût global de l'enquête économique s'élève à 19 200 € HT., avant de connaître une forte baisse les années suivantes.

Si le Synteau adhère naturellement à ce projet, G. de LARMINAT souhaite néanmoins que l'enquête tienne bien compte de la spécificité de ce syndicat adhérent – en particulier, le chiffre d'affaires ne constitue pas un indicateur pertinent pour les entreprises du Synteau.

✓ **Asset management – outil de sensibilisation (suite)**

Depuis l'automne 2018, l'outil d'aide à la décision est en phase de préfiguration : dans ce contexte, les syndicats qui adhèrent à l'UIE ont été sollicités pour déterminer les sous-familles d'actifs les plus pertinentes, au sein des trois grands ensembles « réseaux », « génie civil » et « stations de traitement ».

De son côté, la Banque des Territoires confirme son intérêt pour le projet porté par l'UIE : l'outil pourrait s'insérer dans un ensemble de solutions novatrices que la Banque des Territoires développe en direction des collectivités, dans le cadre de son projet Cart'Eau. D'autres partenaires pourraient être associés au projet de notre fédération : l'UIE a ainsi approché l'AdCF et l'Astee, de même que les Canalisateurs.

En conclusion, le Président de l'UIE rappelle la philosophie de ce projet d'outil de sensibilisation : ce dernier est avant tout destiné à acculturer les collectivités aux bonnes pratiques dans la gestion de leur patrimoine. À ce titre, même s'il devait sortir du strict giron de l'UIE, cet outil aurait atteint son but s'il amenait les collectivités à changer leurs pratiques.

✓ **Assises de l'Eau, volet II (grand cycle)**

Comme lors du volet I, l'UIE a participé au volet II des Assises, consacré au grand cycle de l'eau, et qui a débuté en février 2019. L'UIE a mis l'accent sur deux grands sujets :

- Micropolluants : notre fédération a défendu la complémentarité entre traitement à la source et en sortie de station. Il apparaît toutefois que les conclusions du volet II ne mettent l'accent que sur le traitement à la source, alors que les thèses de l'UIE avaient bien été notées pendant les réunions des groupes de travail. Une action est envisagée en direction du ministère Ecologie, qui s'est refusé à reprendre les préconisations de l'UIE.
- *Reuse* : en sortie, les Assises ont inclus la *reuse* dans les « eaux non conventionnelles ». Voir rapport d'activité 2018, sujets techniques et politiques *supra*.

Au chapitre de la gouvernance et du financement, le Président de l'UIE a défendu un moratoire sur les baisses du prix de l'eau, qui freinent tout réinvestissement sérieux dans les infrastructures.

✓ **Communication – événementiel**

Comme décidé lors du Conseil d'Administration de mars 2019, l'UIE va cesser de participer à Pollutec à Lyon pour privilégier le **Carrefour des Gestions locales de l'Eau** à Rennes. Grâce à une négociation très

bien menée par AL. MAKINSKY, l'UIE bénéficiera, à Rennes, d'un stand équipé de 100 m², pour 15 000 € HT.

La venue de l'UIE à Rennes est avant tout destinée à favoriser le recrutement de nouvelles entreprises adhérentes : pour accroître la visibilité de notre fédération, l'UIE doit porter, avec les organisateurs des Carrefours de Rennes, un « Challenge Innovation de l'Eau » qui consisterait en un concours de *pitch*s de start-ups. De plus, l'UIE serait positionnée dans le nouveau hall 8, près du « Village Innovation » du Salon. Enfin, l'idée d'une cotisation gratuite la première année, pour tout nouvel adhérent, est également évoquée.

Par ailleurs, il est rappelé que la **matinée technique sur les fascicules** se tiendra le 19 novembre, à la FNTP – cf. *supra*.

✓ **Aquaplus 2019**

Au plan des évolutions, l'année 2019 est marquée par l'ouverture à l'international du trophée *Réalisation* : un groupe de travail piloté par l'UIE a travaillé sur un dossier *ad hoc*. Par ailleurs, afin de favoriser les candidatures, la période de dépôt des dossiers a démarré au mois d'avril (jusqu'à fin juin), contre juin les années précédentes. Les récompenses 2019 vont être remises pendant le Salon des Maires, sur le stand de la FNTP, le 26, 27 ou 28 novembre – date à préciser.

Certains adhérents à l'UIE demandent si des dossiers de candidature ont déjà été soumis, au 12 juin 2019 : un seul dossier pour le Label entreprise a été reçu pour le moment, en revanche plusieurs entreprises se sont engagées à déposer un dossier (Label et Trophée).

4. Rapports financiers 2018

Fr. DUMEZ, Trésorier, a délégué à Antoine MOMOT la lecture du rapport financier pour l'année 2018. Au 31/12/2018, le compte de résultat fait apparaître un **déficit de - 14 635,24 €**, à comparer aux 54 424 € d'excédent constaté un an plus tôt, au 31/12/2017.

Au niveau des produits, le déficit observé en 2018 s'explique avant tout par une forte baisse des cotisations : celles-ci s'élèvent en effet à 193 377 € en 2018, contre 213 136 € fin 2016. Ce recul du produit des cotisations est lié à la fusion de deux syndicats, qui a donné naissance à ITSep, ainsi qu'au nouveau plafonnement des cotisations et contributions des syndicats vers l'UIE.

Ce constat souligne de nouveau la nécessité, pour les syndicats membres, de recruter de nouvelles entreprises adhérentes.

Toujours au niveau des produits, il convient de signaler que la subvention que l'AFB (ex-Onema) alloue à Aquaplus ne s'est élevée qu'à 23 000 € en 2018, contre 35 000 € les années précédentes, du fait d'erreurs entièrement imputables à l'AFB. Ce manque à gagner est censé être compensé, par l'AFB, en 2019.

En ce qui concerne les charges, l'année 2018 a été marquée par plusieurs dépenses supplémentaires, avant tout liées à des études menées dans le cadre des Assises de l'Eau : étude de Maria SALVETTI sur le *Modèle économique de l'Eau en France* et abaque sur la dette grise proposé par Assetsman. Coût total : 19 976 € TTC. Il convient également de noter que l'UIE a participé à Pollutec pendant l'année

écoulée, pour un coût global de 56 794,65 € TTC, couvert à hauteur de 50 000 € TTC par les syndicats adhérents.

Pour ce qui est des **fonds propres** de l'UIE, ils s'élevaient à 323 333,89 € au 31/12/2018, contre 337 969 € fin 2017.

Il est enfin précisé que M. GUILLARD, Commissaire aux Comptes, **valide sans réserve** les comptes de l'UIE pour l'année 2018.

➔ L'Assemblée générale UIE adopte les trois résolutions suivantes :

- Elle approuve les comptes de l'exercice 2018, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.
- L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de - 14 635,24 € de l'exercice écoulé au compte de report à nouveau.
- L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités.

5. Syndicats qui adhèrent à l'UIE – bilan 2018 et plan d'actions 2019

L'année 2018 a été riche en activités pour l'ensemble des syndicats membres de l'UIE. Le résumé des principales actions, ainsi que les plans d'action pour 2019, sont disponibles dans la présentation diffusée en séance et accessible en cliquant [ici](#).

Le GCEE s'est largement employé, au cours de l'année écoulée, à communiquer autour du fascicule CCTG n° 74, dont la révision est achevée. Des discussions sont par ailleurs en cours entre le GCEE et les fabricants de béton, en vue d'un éventuel travail en commun sur une nouvelle norme, dans un contexte de hausse des sinistres.

Le Président conclut l'Assemblée générale en rappelant les forts enjeux qui vont concerner aussi bien l'UIE que ses syndicats adhérents, dans les mois à venir.